AUCAMVILLE

Aucamville, le 9 janvier 2023

Nos réf. : GA/JF/BT
Objet : évolution tarifs

Affaire suivie par Hervé REBUFATTI
05.61.37.10.14
education.jeunesse@ville-aucamville.fr

Madame, Monsieur,

Depuis la dernière évolution tarifaire en 2017 (ALAE et restauration) et 2021 (ALSH) et malgré un contexte de baisse régulière des dotations allouées par l'Etat à la commune, le Conseil municipal s'était refusé à augmenter les tarifs des services périscolaires. Il traduisait ainsi sa volonté de ne pas alourdir les charges des familles et de favoriser l'accès du plus grand nombre à ces services.

Cette position n'est plus tenable aujourd'hui au regard des conséquences directes et indirectes du conflit ukrainien : une forte inflation sur le coût des matières premières, dont les denrées alimentaires mais également des autres composantes du prix de revient des services, la hausse sans précédent des coûts énergétiques...

Cela nous conduit à des arbitrages difficiles entre baisse des investissements, recours à la fiscalité ou encore adaptation des services publics. Face à ce contexte financier, le Conseil municipal a décidé de faire évoluer la tarification des services périscolaires à compter du 1er janvier 2023. Les nouveaux tarifs applicables sont les suivants :

- **Restauration** :

Quotient familial	Nouveau tarif par repas
- de 400 €	2,19 €
de 401 à 650 €	3,26 €
de 651 à 900 €	4,12 €
de 901 à 1 200 €	4,66 €
de 1 201 à 1 900 €	5,11 €
+ de 1901 €	5,88 €

- **ALAE** :

Quotient familial	Nouveau tarif mensuel par enfant	Nouveau demi-tarif mensuel par enfant
- de 400 €	7,66 €	3,83 €
de 401 à 650 €	11,27 €	5,63 €
de 651 à 900 €	14,58 €	7,29 €
de 901 à 1 200 €	19,82 €	9,91 €
de 1 201 à 1 900 €	23,10 €	11,55 €
+ de 1901 €	28,10 €	14,05 €

Le demi-tarif mensuel est appliqué pour les enfants fréquentant l'ALAE 1 à 2 jours par semaine.

- **ALAE mercredi après-midi**

Quotient familial	Nouveau tarif 1 enfant	Nouveau tarif 2 enfants et plus
- de 400 €	2,80 €	2,16 €
de 401 à 650 €	3,71 €	3,07 €
de 651 à 900 €	4,74 €	4,12 €
de 901 à 1 200 €	5,36 €	4,73 €
de 1 201 à 1 900 €	5,89 €	5,26 €
+ de 1901 €	6,69 €	6,04 €

- **ALSH vacances - pour une journée**

	1 enfant			2 enfants		
Quotient familial	**Nouveau prix public**	**Aide CAF * ou mairie**	**Nouveau montant facturé à la famille**	**Nouveau prix public**	**Aide CAF * ou mairie**	**Nouveau montant facturé à la famille**
- de 400 €	12,58 €	7 €	5,58 €	11.47 €	7 €	4,47 €
de 401 à 600 €		6 €	6,58 €		6 €	5,47 €
de 601 à 800 €		5 €	7,58 €		5 €	6,47 €
de 801 à 900 €		4 €	8,58 €		4 €	7,47 €
de 901 à 1 200 €		3 €	9,58 €		3 €	8,47 €
de 1 201 € à 1 900 €		2 €	10,58 €		2 €	9,47 €
de 1 901 € à 4 000 €		1 €	11,58 €		1 €	10,47 €
+ de 4 001 €		0 €	12,58 €		0 €	11,47 €

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

L'adjointe au Maire
en charge des affaires scolaires,
de la jeunesse et de la parentalité,

Valérie DREUILHE

Le Maire,

Signé électroniquement par:
Gerard ANDRE

Gérard ANDRÉ